

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DES OFFRES SMILE ET PRESTIGE

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC. La souscription aux offres SMILE et PRESTIGE vaut acceptation des Conditions Spécifiques de Vente de ces offres, comme énuméré ci-dessous.

Forfaits de la gamme SMILE et PRESTIGE

Les offres SMILE et PRESTIGE s'adressent exclusivement aux particuliers sous réserve d'une utilisation raisonnable des services. Pour les appels et SMS seules les communications à usage privé entre individus sont autorisées, exception faite des communications vers numéros courts, spéciaux ou surtaxés. Les communications qualifiées d'illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé.

Aucun frais d'activation ou d'achat de carte SIM n'est appliqué à l'ouverture de la ligne.

Les offres de ces deux gammes travaillent sur le même principe, l'Abonné doit d'abord choisir son forfait de départ auquel il peut ajouter des bulles optionnelles. Au maximum 1 bulle optionnelle voix et 1 bulle optionnelle Data peuvent être choisis, à l'exception de la bulle optionnelle appels locaux illimités qui peut être sélectionnée en plus d'une bulle optionnelle voix (limitée) ou Data. Cette bulle appels locaux illimités est optionnelle et elle n'est disponible que pour l'offre Smile et à la condition que la ligne de l'Abonné soit engagée pour 24 mois (sur téléphone ou forfait). Cette bulle n'est pas nécessaire sur l'offre Prestige qui offre de base les appels locaux illimités vers tout opérateur local.

Le forfait de départ SMILE

L'abonnement forfaitaire Mensuel de base est de 500 F TTC, il comprend :

- 1h d'appel depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et vers l'international *.
- Appels illimités soir et week-end depuis le réseau Vodafone en Polynésie française (sur Tahiti, Moorea, Bora Bora, Huahine et Raiatea) vers un autre client Vodafone quel que soit l'endroit où il se trouve.
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local.
- Internet 6 Go.

Le forfait de départ PRESTIGE

L'abonnement forfaitaire Mensuel de base est de 4 900 F TTC, il comprend :

- 10h d'appels depuis toute la Polynésie française vers l'international *.
- Appels illimités depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et ce, 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur mobile local.
- Internet 60 Go.

Bulles optionnelles voix disponibles

Options voix	prix mensuel	Options voix	prix mensuel
2 H appels locaux & vers l'étranger	700 F	10 H appels locaux & vers l'étranger	2 700 F
4 H appels locaux & vers l'étranger	1 200 F	20 H appels locaux & vers l'étranger	4 500 F
8 H appels locaux & vers l'étranger	2 200 F	Appels locaux illimités (seulement Smile)	1 000 F

Bulles optionnelles internet disponibles

Options Internet	prix mensuel	Options Internet	prix mensuel
15 Go	600 F	55 Go (seulement PRESTIGE)	1 800 F
25 Go	1 000 F	70 Go (seulement PRESTIGE)	2 400 F

Soir : tous les jours de 20h à 6h. Week-end : du vendredi 20h au lundi 6h.

Tant que le crédit d'appel du forfait n'a pas été épuisé, la durée des appels internationaux vers les pays listés plus bas est décomptée du quota d'heures du forfait. Ainsi, dans le forfait, les communications vers l'international et les communications locales sont facturées au tarif des communications locales.

Les numéros internationaux spéciaux ou surtaxés (incluant les destinations par satellite) sont exclus et sont automatiquement facturés hors forfait au tarif indiqué plus bas (groupe 6).

La liste des pays qui peuvent être appelés avec les minutes du forfait est donnée dans la suite de ce document.

Les SMS et appels illimités relèvent d'un usage privé et non à des fins lucratives et/ou commerciales. L'envoi de SMS et d'appels depuis une plateforme et/ou un boîtier radio est interdit. En cas d'usage abusif ou interdit, Vodafone se réserve le droit de résilier le service après information préalable du détenteur de la ligne.

Les appels illimités et les SMS illimités depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local sont restreints à 200 numéros destinataires différents par mois. Au-delà les appels et les SMS sont facturés en hors forfait. Les appels illimités excluent les numéros courts, spéciaux, et surtaxés. Il n'y a pas de contrainte sur la durée totale de ces appels soirs et week-ends. Les SMS surtaxés ne sont pas inclus dans les SMS illimités. Mais il n'y a pas de contrainte sur le nombre total de ces SMS émis.

Les heures d'appel et les SMS inclus dans les forfaits (de départ et des options) sont consommables dans 65 îles de la Polynésie française.

Les Go inclus dans les forfaits (de départ et des options) ne sont consommables que depuis le réseau Vodafone en Polynésie française (sur Tahiti, Moorea, Bora Bora, Huahine et Raiatea).

Facturation et modes de règlement

L'Abonné peut recevoir sa facture gratuitement via e-mail et SMS, et peut souscrire à l'option d'envoi de la facture papier par courrier pour 250 F par mois.

Les règlements peuvent se faire

- en espèces ou par chèque dans n'importe quelle boutique Vodafone,
- par prélèvement automatique après signature en boutique d'une autorisation de prélèvement automatique,
- par prélèvement carte American Express, après enregistrement de la carte American Express au travers de l'application mon.vodafone.pf.

Dépôt de garantie / caution

Les remboursements de caution se feront uniquement par virement. Ces remboursements peuvent se faire vers un compte bancaire qui n'est pas forcément celui du titulaire de la ligne ou du compte. En cas de frais liés à des comptes bancaires hors Polynésie ces frais seront déduits du montant remboursé. Il ne sera pas possible de faire un remboursement en espèces.

Crédits supplémentaires de communication

L'Abonné peut à tout moment acheter des crédits supplémentaires de communication voix, SMS ou internet, aussi appelés recharges, en point de vente revendeurs, en boutiques Vodafone ou online (à travers mon.vodafone.pf ou recharge.vodafone.pf).

recharge	voix	data	durée de validité
200	19 min locales et internationales	ou 1 Go	7 jours
500	47 min locales et internationales	ou 3 Go	15 jours
1000	95 min locales et internationales	ou 6 Go	30 jours
2000	191 min locales et internationales	ou 13 Go	30 jours
5000	478 min locales et internationales	ou 33 Go	60 jours

Une recharge peut être activée de plusieurs façons :

- En entrant *1111*CodeDeLaRecharge# et envoi pour recharger sa propre carte
- En entrant *1111*CodeDeLaRecharge*MSISDN# et envoi pour recharger la carte d'un autre client Vodafone
- En allant sur le site recharge.vodafone.pf le client peut activer une recharge papier déjà en sa possession ou même acheter une recharge et l'activer.
- En utilisant mon.vodafone.pf le portail de self-service de Vodafone.

Les crédits des recharges sont utilisés après les ressources des forfaits.

Pour les appels internationaux, le crédit de la recharge est consommé en tenant compte du tarif hors forfait correspondant à la destination appelée et du plan utilisé.

Tarification des communications hors forfait

Les communications appels, SMS et débit internet, réalisés au-delà ou en dehors du forfait choisi, sont facturées aux tarifs hors forfait comme suit :

Appels locaux et à destination de l'étranger, tarifs internet :

Tarif hors forfait pour le trafic voix et data à partir de la Polynésie	en F TTC/min	en F TTC/sec.
pour les appels vers numéro local	10.44	0.174
pour les appels vers destination du Groupe 1	33	0.550
pour les appels vers destination du Groupe 2	40	0.667
pour les appels vers destination du Groupe 3	68	1.133
pour les appels vers destination du Groupe 4	129	2.150
pour les appels vers destination du Groupe 5	176	2.933
pour les appels vers destination du Groupe 6 (autres satellites et exclusions)	1000	16.667
pour l'internet en local	150 F/Go	

Tous les appels sont facturés à la seconde pour les destinations des groupes 1, 2, 3 et 4, et sont facturés à la minute pour les destinations des groupes 5 et 6.

Les listes de pays par groupe sont fournies ci après.

SMS locaux et à destination de l'étranger :

Tarif hors forfait pour le trafic SMS à partir de la Polynésie	en F TTC / SMS émis
vers destination locale	10
vers destination internationale	88

Liste des destinations du groupe 1, vers lesquelles les appels sont inclus dans le quota d'heures du forfait

Cette liste de plus de 100 destinations est valide au 1^{er} mai 2021 et est susceptible d'évoluer encore avec le temps. Toutes les destinations avec une étoile/astérisque ont un ou plusieurs sous réseaux exclus (sous réseau à valeur ajoutée ou partie couverte par satellite) voir liste plus bas.

Dans la zone géographique Europe (préfixe +3 et +4) sont inclus dans le groupe 1, les 23 pays suivants :

Indicatif	Destination
(+49)	Allemagne
(+43)	Autriche
(+357)	Chypre
(+45)	Danemark
(+34)	Espagne *
(+33)	France *
(+350)	Gibraltar
(+30)	Grèce
(+36)	Hongrie *
(+353)	Irlande *
(+354)	Islande
(+423)	Liechtenstein
(+352)	Luxembourg
(+47)	Norvège
(+31)	Pays Bas
(+48)	Pologne
(+351)	Portugal
(+40)	Roumanie *
(+44)	Royaume Uni *
(+378)	Saint-Marin
(+421)	Slovaquie
(+46)	Suède
(+420)	Tchèque (Rép.)

En Asie du Sud Est (préfixe +6) sont inclus dans le groupe 1, les 8 pays suivants :

Indicatif	Destination
(+61)	Australie *
(+673)	Brunei
(+62)	Indonésie
(+60)	Malaisie
(+64)	Nouvelle Zélande
(+63)	Philippines
(+65)	Singapour
(+66)	Thaïlande

En Asie du Nord (préfixe +8) sont inclus dans le groupe 1, les 10 pays suivants :

Indicatif	Destination
(+880)	Bangladesh
(+855)	Cambodge
(+86)	Chine
(+82)	Corée du Sud
(+852)	Hong Kong
(+81)	Japon
(+856)	Laos
(+853)	Macao
(+886)	Taiwan
(+84)	Vietnam *

En Asie Centrale (préfixe +9) sont inclus dans le groupe 1, les 16 pays suivants :

Indicatif	Destination
(+966)	Arabie Saoudite
(+973)	Bahreïn
(+975)	Bhoutan
(+971)	Emirats Arabes Unis
(+91)	Inde
(+98)	Iran
(+972)	Israël *
(+965)	Koweït
(+961)	Liban
(+976)	Mongolie
(+977)	Népal
(+92)	Pakistan
(+94)	Sri Lanka
(+993)	Turkménistan (Rép. du)
(+998)	Ouzbékistan
(+967)	Yémen (Rép. Arabe du)

En Amérique Latine (préfixe +5) sont inclus dans le groupe 1, les 23 destinations suivantes :

Indicatif	Destination
(+54)	Argentine
(+591)	Bolivie *
(+5997)	Bonaire (anc. Antilles Néerlandaises)
(+55)	Brésil
(+56)	Chili *
(+57)	Colombie
(+506)	Costa Rica
(+5999, 5996)	Curaçao (anc. Antilles Néerlandaises)
(+503)	El Salvador
(+590)	Guadeloupe
(+502)	Guatemala
(+594)	Guyane Française
(+504)	Honduras
(+596)	Martinique
(+52)	Mexique
(+507)	Panama
(+595)	Paraguay
(+51)	Pérou *
(+5994)	Saba (anc. Antilles Néerlandaises)
(+508)	Saint-Pierre & Miquelon
(+5993)	St. Eustatius (anc. Antilles Néerlandaises)
(+598)	Uruguay
(+58)	Vénézuela

Dans la zone de préfixe +2 sont inclus dans le groupe 1, les 9 destinations suivantes :

Indicatif	Destination
(+244)	Angola
(+20)	Egypte
(+298)	Feroe (Iles) - Danemark
(+299)	Groenland
(+230)	Maurice (Ile)
(+264)	Namibie
(+234)	Nigéria
(+262)	Réunion et Mayotte
(+268)	Swaziland

En Amérique du Nord (préfixe +1) sont inclus dans le groupe 1, les 13 destinations suivantes :

Indicatif	Destination
(+1907)	Alaska
(+1268)	Antigua & Barbuda
(+1441)	Bermudes
(+1)	Canada
(+1345)	Cayman (Iles)
(+1809, 1829, 1849)	Dominicaine (Rép.)
(+1)	Etats-Unis
(+1671)	Guam
(+1808)	Hawaii
(+1670)	Mariannes (Iles)
(+1787, 1939)	Puerto Rico
(+1721)	St. Maarten
(+1340)	Vierges (Iles - USA)

Parmi les destinations incluses dans le groupe 1, destinations pouvant être appelées à l'intérieur du forfait au tarif local, les sous réseaux suivants de ces destinations sont exclus :

Pays	Sous réseaux exclus
Australie	Australia - Satellite Services (+611451, +611452, +611453, +611471)
Bolivie	Bolivia Rural (+5912, +5913, +5914, +5919)
Chili	Chili - Rural (+5645920, +562196, +562198, +5611, +5615, +56612, +56613, +56614, +56615, +56616, +562197, +5632196, +5632197, +5632198, +5633196, +5633197, +5633198, +5634196, +5634197, +5634198, +5635196, +5635197, +5635198, +5641196, +5641197, +5641198, +5642196, +5642197, +5642198, +5643196, +5643197, +5643198, +5645196, +5645197, +5645198, +5651196, +5651197, +5651198, +5657196, +5657197, +5657198, +5658196, +5658197, +5658198, +5652196, +5652197, +5652198, +5653196, +5653197, +5653198, +5655196, +5655197, +5655198, +5661196, +5661197, +5661198, +5663196, +5663197, +5663198, +5664196, +5664197, +5664198, +5665196, +5665197, +5665198, +5667196, +5667197, +5667198, +5671196, +5671197, +5671198, +5672196, +5672197, +5672198, +5673196, +5673197, +5673198, +5675196, +5675197, +5675198, +5644, +564297, +564337, +564397, +564535, +566337, +566397, +566497, +567137, +567197, +567337, +567379, +567597, +56617, +56618, +56619, +562572, +562593, +562788, +564237, +5665970, +567397, +562868, +5645924, +5645921, +5645922, +5645923, +5665971, +5665972, +5651195, +5665233, +5622572, +5622593, +5622788, +5622868, +56228905, +56228906, +56228907, +56228908, +56228909, +5622917, +5622929, +5622930, +5622993, +5622997, +5645235, +56452197, +56452198, +56452920, +56452921, +56452922, +56452923, +56452924, +5642237, +5642297, +5643237, +5643297, +5663237, +5663297, +5671237, +5671297, +5673237, +5673279, +5673297, +5675297, +56342196, +56332196, +56332197, +56332198, +56342197, +56342198, +56352196, +56352197, +56352198, +56422196, +56422197, +56422198, +56432196, +56432197, +56432198, +56452196, +56522196, +56522197, +56522198, +56532196, +56532197, +56532198, +56552196, +56552197, +56552198, +56572197, +56572198, +56582196, +56582197, +56582198, +56632196, +56632197, +56632198, +56642970, +56642971, +56642979, +56652196, +56652197, +56652198, +56652970, +56652971, +56652972, +56672198, +56712196, +56712197, +56712198, +56722196, +56722197, +56722198, +56732196, +56732197, +56732198, +56752196, +56752197, +56752198)
Espagne	Spain Special Services (+3451, +3470, +34901, +34902, +34904)
France	France - Mobile - Globalstar (+3363800, +3364000, +3364001, +3364002, +3364003, +3364004, +3375077, +3375076) France - VAS (+338, +3310, +3350, +33510, +33511)
Hongrie	Hungary Premium Services (+3621360)
Irlande	Universal Access (+353818)
Israël	Israel Palestine (+97222, +97242, +97282, +97292) Israel Palestine Mobile (+97256, +97259)
Pérou	Peru Rural (+5111, +5118, +5110, +51448, +51548, +51648, +51748, +51848, +51418, +51428, +51438, +51518, +51528, +51538, +51568, +51618, +51628, +51638, +51658, +51668, +51678, +51728, +51738, +51768, +51828, +51838, +517354)
Roumanie	Romania - Directory Assistance (+4018932) Romania - Special Services (+4033851, +4033951, +4033751, +4034951)
United Kingdom	United Kingdom - Mobile Others (+4477530) United Kingdom National Call (+44870) United Kingdom National Call Plus (+44871, +44872, +44873) United Kingdom Personal No (+4470, +4478933, +4476433, +4475890, +4474179)
Vietnam	Vietnam - VAS 1 (+841800, +84198, +84106, +84108, +84109, +84801) Vietnam - VAS 2 (+8419008, +8419009) Vietnam - VAS 3 (+841900)

Ces préfixes correspondent à des numéros surtaxés ou à des régions desservies par satellite.

Pays par région pour les appels internationaux

Les destinations sont classées en 5 groupes plus un (pour les destinations non contenues dans les groupes de 1 à 5).

Destinations du groupe 1 :

Pays listés ci-dessus avec leurs exclusions.

Destinations du groupe 2 :

Destination	code de pays/ destination	Destination	code de pays/ destination
Afghanistan	93	Kirghizistan (Rép. du)	996
Afrique du Sud	27	Montserrat	1664
Andorre	376	Nicaragua	505
Anguilla	1264	Nouvelle Calédonie	687
Arménie	374	Oman	968
Aruba	297	Palau	680
Bahamas	1242	Qatar	974
Barbade	1246	Russie (1)	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79
Belize	501	Sainte-Lucie	1758
Croatie	385	Saint-Kitts & Nevis	1869
Dominique	1767	Saint-Vincent & Grenadines	1784
Equateur	593	Samoa Américaines	1684
Erythrée	291	Soudan	249
Ethiopie	251	Tadjikistan	992
Grenade	1473	Trinidad & Tobago	1868
Irak	964	Turques & Caïques (Iles)	1649
Jamaïque	1876	Turquie	90
Jordanie	962	Ukraine	380
Kazakhstan	77	Vierges (Iles - GB)	1284
Kenya	254		

(1) Le sous réseau Russia Mobile Satellite (7954) ne suit pas le tarif du groupe 2 mais suit le tarif des réseaux Autre.

Destinations du groupe 3 :

Destination	code de pays/destination	Destination	code de pays/destination
Albanie	355	Lesotho	266
Azerbaïdjan (Rép. d')	994	Lettonie (Rép. De)	371
Belgique	32	Libye	218
Benin	229	Lituanie	370
Biélorussie	375	Macédoine	389
Bosnie-Herzégovine	387	Mali	223
Botswana	267	Malte	356
Bulgarie	359	Marshall (Iles)	692
Cameroun	237	Moldavie (Rép. de)	373
Cap-Vert	238	Monaco	377
Corée du Nord	850	Mozambique	258
Djibouti	253	Myanmar (Union de)	95
Estonie	372	Niger	227
Fidji	679	Ouganda	256
Finlande	358	Rwanda	250
Gabon	241	Serbie	381
Gambie	220	Suriname	597
Géorgie	995	Syrie	963
Ghana	233	Tanzanie	255
Guyana	592	Togo	228
Haiti	509	Wallis & Futuna	681
Italie	39		

Destinations du groupe 4 :

Destination	code de pays/destination	Destination	code de pays/destination
Algérie	213	Mauritanie	222
Ascension Iles	247	Micronésie	691
Burkina Faso	226	Papouasie Nouvelle Guinée	675
Burundi	257	Sainte-Hélène	290
Centre-Afrique	236	Salomon	677
Comores	269	Samoa Occidentales	685
Congo (Rép. Dém.)	243	Sénégal	221
Congo Brazzaville	242	Seychelles	248
Cook Iles	682	Sierra Leone	232
Côte d'Ivoire	225	Slovénie	386
Cuba	53	Somalie	252
Guinée	224	Suisse	41
Guinée Bissau	245	Tchad	235
Guinée Equatoriale	240	Tokelau	690
Libéria	231	Tonga	676
Madagascar	261	Tunisie	216
Malawi	265	Vanuatu	678
Maldives	960	Zambie	260
Maroc	212	Zimbabwe	263

Destinations du groupe 5 :

Destination	code de pays/destination
Antarctique	672
Falkland (Iles)	500
Kiribati	686
Nauru	674
Niue	683
Norfolk (Australie)	6723
Sao Tome & Principe	239
Tuvalu	688

Destinations du groupe 6 :

Les destinations du groupe 6 sont toutes les destinations qui ne sont pas dans les groupes de 1 à 5 plus les exclusions des pays de ces mêmes groupes 1 à 5.

Tarification pour les appels à partir de l'international

Les communications émises et reçues depuis l'étranger sont facturées en hors forfait. Ces communications sont possibles avec les abonnements pour lesquels l'option de blocage de forfait n'a pas été activée. Ce type de communication n'est pas autorisé pour les cartes prépayées.

Appels émis depuis l'étranger sont facturés selon la grille tarifaire ci-après.

Appel reçu à l'étranger sont payant. Le client prend en charge l'acheminement de l'appel du correspondant de la Polynésie française vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Vodafone Polynésie.

SMS envoyés depuis l'étranger font l'objet d'une facturation correspondant à la grille tarifaire ci-après.

SMS reçus sont gratuits.

Internet : L'internet mobile depuis l'étranger dépend de l'accord de roaming avec le ou les opérateurs du pays visités et de leur niveau de déploiement de réseau.

L'état des consommations peut être consulté sur l'application mon.vodafone

Nom de pays ou destination	Appels émis vers la Polynésie (F / min. TTC)	Appel émis vers le pays visité (F / min. TTC)	Appel émis vers un autre pays (F / min. TTC)	SMS émis (F / # TTC)	Appel reçu (F / min. TTC)	Data (F / Mo TTC)	Tarif Data dégressif ou non *
Afghanistan	395	395	395	50	195	1 395	
Alaska	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Albanie	50	50	100	20	50	6	
Algérie	395	395	395	50	195	1 395	
Samoa américaines	395	395	395	50	195	1 395	
Andorre	395	395	395	50	195	1 395	
Angola	395	395	395	50	195	1 395	
Anguilla	395	395	395	50	195	1 395	
Antigua-et-Barbuda	395	395	395	50	195	1 395	
Argentine	50	50	100	20	20	10	
Arménie	395	395	395	50	195	1 395	
Aruba	395	395	395	50	195	1 395	
Ile de l'Ascension	395	395	395	50	195	1 395	
Australie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Autriche	50	50	100	20	50	6	
Azerbaïdjan	395	395	395	50	195	1 395	
Bahamas	395	395	395	50	195	1 395	
Bahreïn	395	395	395	50	195	1 395	
Bangladesh	395	395	395	50	195	1 395	
Barbade	395	395	395	50	195	1 395	
Biélorussie	395	395	395	50	195	1 395	
Belgique	50	50	100	20	50	10	
Belize	395	395	395	50	195	1 395	
Bénin	395	395	395	50	195	1 395	
Bermudes	395	395	395	50	195	1 395	
Bhoutan	395	395	395	50	195	1 395	
Bolivie	395	395	395	50	195	1 395	
Bosnie-Herzégovine	395	395	395	50	195	1 395	
Botswana	395	395	395	50	195	1 395	
Brésil	100	100	100	20	20	10	
Iles Vierges britanniques	395	395	395	50	195	1 395	
Brunei Darussalam	395	395	395	50	195	1 395	

Bulgarie	395	395	395	50	195	1 395	
Burkina Faso	395	395	395	50	195	1 395	
Burundi	395	395	395	50	195	1 395	
Cambodge	395	395	395	50	195	1 395	
Cameroun	395	395	395	50	195	1 395	
Canada	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Cap-Vert	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Caïmans	395	395	395	50	195	1 395	
République centrafricaine	395	395	395	50	195	1 395	
Tchad	395	395	395	50	195	1 395	
Chili	50	50	100	20	20	10	
Chine	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Colombie	395	395	395	50	195	1 395	
Comores	395	395	395	50	195	1 395	
République démocratique du Congo	395	395	395	50	195	1 395	
Congo - Brazzaville	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Cook	195	113	395	20	100	100	
Costa Rica	395	395	395	50	195	1 395	
Côte d'Ivoire	395	395	395	50	195	1 395	
Croatie	50	50	100	20	50	6	
Cuba	395	395	395	50	195	1 395	
Chypre	395	395	395	50	195	1 395	
République tchèque	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Danemark	395	395	395	50	195	1 395	
Djibouti	395	395	395	50	195	1 395	
Dominique	395	395	395	50	195	1 395	
République dominicaine	395	395	395	50	195	1 395	
Timor oriental	395	395	395	50	195	1 395	
Equateur	395	395	395	50	195	1 395	
Egypte	395	395	395	50	195	1 395	
Le Salvador	395	395	395	50	195	1 395	
Guinée équatoriale	395	395	395	50	195	1 395	
Erythrée	395	395	395	50	195	1 395	
Estonie	395	395	395	50	195	1 395	
Ethiopie	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Malouines	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Féroé	395	395	395	50	195	1 395	
Fidji	100	100	395	20	50	100	
Finlande	395	395	395	50	195	1 395	
France	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Guyane française	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Gabon	395	395	395	50	195	1 395	
Gambie	395	395	395	50	195	1 395	
Géorgie	395	395	395	50	195	1 395	
Allemagne	50	50	100	20	50	6	
Ghana	395	395	395	50	195	1 395	
Gibraltar	395	395	395	50	195	1 395	
Grèce	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Groenland	395	395	395	50	195	1 395	
Grenade	395	395	395	50	195	1 395	
Guadeloupe	50	50	100	20	20	6	Dégressif

Guam	395	395	395	50	195	1 395	
Guatemala	395	395	395	50	195	1 395	
Guinée	395	395	395	50	195	1 395	
Guinée-Bissau	395	395	395	50	195	1 395	
Guyana	395	395	395	50	195	1 395	
Haïti	395	395	395	50	195	1 395	
Hawaii	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Honduras	395	395	395	50	195	1 395	
Hong Kong	50	50	100	20	20	6	
Hongrie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Islande	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Inde	395	395	395	50	195	1 395	
Indonésie	100	100	395	50	20	10	
Iran	395	395	395	50	195	1 395	
Irak	395	395	395	50	195	1 395	
Irlande	50	50	100	20	50	6	
Israël	100	100	100	20	20	10	
Italie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Jamaïque	395	395	395	50	195	1 395	
Japon	100	100	395	20	20	6	
Jordanie	395	395	395	50	195	1 395	
Kazakhstan	395	395	395	50	195	1 395	
Kenya	395	395	395	50	195	1 395	
Kiribati	395	395	395	50	195	1 395	
Corée du Nord	395	395	395	50	195	1 395	
Corée du Sud	395	395	395	50	195	1 395	
Koweït	395	395	395	50	195	1 395	
Kyrgystan	395	395	395	50	195	1 395	
Laos	395	395	395	50	195	1 395	
Lettonie	395	395	395	50	195	1 395	
Liban	395	395	395	50	195	1 395	
Lesotho	395	395	395	50	195	1 395	
Libéria	395	395	395	50	195	1 395	
Libye	395	395	395	50	195	1 395	
Liechtenstein	395	395	395	50	195	1 395	
Lituanie	395	395	395	50	195	1 395	
Luxembourg	50	50	100	20	20	10	
Macao	395	395	395	50	195	1 395	
République de Macédoine	395	395	395	50	195	1 395	
Madagascar	395	395	395	50	195	1 395	
Malawi	395	395	395	50	195	1 395	
Malaisie	100	100	100	20	20	6	
Maldives	395	395	395	50	195	1 395	
Mali	395	395	395	50	195	1 395	
Malte	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Marshall	395	395	395	50	195	1 395	
Martinique	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Mauritanie	395	395	395	50	195	1 395	
Maurice	395	395	395	50	195	1 395	
Mexique	100	100	100	20	20	10	
Micronésie	395	395	395	50	195	1 395	

Moldavie	395	395	395	50	195	1 395	
Monaco	395	395	395	50	195	1 395	
Mongolie	395	395	395	50	195	1 395	
Monténégro	395	395	395	50	195	1 395	
Montserrat	395	395	395	50	195	1 395	
Maroc	395	395	395	50	195	1 395	
Mozambique	395	395	395	50	195	1 395	
Myanmar (ex-Birmanie)	395	395	395	50	195	1 395	
Namibie	395	395	395	50	195	1 395	
Nauru	195	113	395	50	50	965	
Népal	395	395	395	50	195	1 395	
Pays-Bas	50	50	100	20	50	6	
Antilles néerlandaises	395	395	395	50	195	1 395	
Nouvelle-Calédonie	100	100	395	50	50	100	
Nouvelle-Zélande	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Nicaragua	395	395	395	50	195	1 395	
Niger	395	395	395	50	195	1 395	
Nigeria	395	395	395	50	195	1 395	
Ile de Niué	395	395	395	50	195	1 395	
Ile de Norfolk	395	395	395	50	195	1 395	
Saipan - Northern Marianas	395	395	395	50	195	1 395	
Norvège	395	395	395	50	195	1 395	
Oman	395	395	395	50	195	1 395	
Pakistan	395	395	395	50	195	1 395	
Palaos	395	395	395	50	195	1 395	
Palestine	395	395	395	50	195	1 395	
Panama	395	395	395	50	195	1 395	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	195	113	395	50	50	965	
Paraguay	395	395	395	50	195	1 395	
Pérou	395	395	395	50	195	1 395	
Philippines	395	395	395	50	100	100	
Pologne	395	395	395	50	195	1 395	
Portugal	50	50	100	20	50	6	
Porto Rico	395	395	395	50	195	1 395	
Qatar	395	395	395	50	195	1 395	
La Réunion	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Roumanie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Russie	395	395	395	50	195	1 395	
Rwanda	395	395	395	50	195	1 395	
Saint-Kitts-et-Nevis	395	395	395	50	195	1 395	
Sainte-Lucie	395	395	395	50	195	1 395	
Saint-Pierre-et-Miquelon	395	395	395	50	195	1 395	
Saint-Vincent et les Grenadines	395	395	395	50	195	1 395	
Sainte Hélène	395	395	395	50	195	1 395	
Samoa	395	395	395	50	195	1 395	
Saint-Marin	395	395	395	50	195	1 395	
Sao Tomé-et-Principe	395	395	395	50	195	1 395	
Arabie saoudite	395	395	395	50	195	1 395	
Sénégal	395	395	395	50	195	1 395	
Serbie	395	395	395	50	195	1 395	
Seychelles	395	395	395	50	195	1 395	

Sierra Leone	395	395	395	50	195	1 395	
Singapour	100	100	100	20	20	10	
Slovaquie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Slovénie	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Salomon	195	113	395	50	50	965	
Somalie	395	395	395	50	195	1 395	
Afrique du Sud	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Espagne	50	50	100	20	50	6	
Sri Lanka	395	395	395	50	195	1 395	
Soudan	395	395	395	50	195	1 395	
Surinam	395	395	395	50	195	1 395	
Swaziland	395	395	395	50	195	1 395	
Suède	395	395	395	50	195	1 395	
Suisse	100	100	100	20	100	6	
Syrie	395	395	395	50	195	1 395	
Taiwan	50	50	100	20	20	6	
Tadjikistan	395	395	395	50	195	1 395	
Tanzanie	395	395	395	50	195	1 395	
Thaïlande	100	100	100	20	20	6	
Togo	395	395	395	50	195	1 395	
Tokelau	395	395	395	50	195	1 395	
Tonga	200	200	200	50	195	100	
Trinité et Tobago	395	395	395	50	195	1 395	
Tunisie	395	395	395	50	195	1 395	
Turquie	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Turkménistan	395	395	395	50	195	1 395	
Iles Turques-et-Caïques	395	395	395	50	195	1 395	
Tuvalu	395	395	395	50	195	1 395	
Emirats arabes unis	395	395	395	50	195	1 395	
Ouganda	395	395	395	50	195	1 395	
Ukraine	395	395	395	50	195	1 395	
Royaume-Uni	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Uruguay	395	395	395	50	195	1 395	
Etats-Unis	50	50	100	20	20	6	Dégressif
Ouzbékistan	395	395	395	50	195	1 395	
Vanuatu	195	113	395	50	50	965	
Vénézuela	395	395	395	50	195	1 395	
Vietnam	395	395	395	50	195	1 395	
Wallis et Futuna	395	395	395	50	195	1 395	
Yémen	395	395	395	50	195	1 395	
Zambie	395	395	395	50	195	1 395	
Zimbabwe	395	395	395	50	195	1 395	

* Les pays ou destinations pour lesquels le tarif data est dégressif suivent un modèle de dégressivité comme suit

Volume	tarif
Volume mensuel <= 1 Go	6 F/Mo
1 Go < Volume mensuel <= 5 Go	5 F/Mo
5Go < Volume mensuel	4 F/Mo

Service de plafonnement

L'Abonné peut fixer une limite de crédit mensuelle (plafonnement) au-delà de laquelle, il bénéficie uniquement de la possibilité de recevoir des communications.

L'Abonné peut faire évoluer son plafonnement, en contactant le 8989 ou en informant Vodafone par écrit. Vodafone disposera de 7 jours ouvrés pour intégrer l'évolution sollicitée dans ses systèmes informatiques.

Le plafond minimum dépend des offres choisies.

Paliers pour le montant total du forfait	montant minimum pour Blocage au-dessus du forfait
Forfait mensuel < 2 700 F	blocage au forfait autorisé
2 700 F <= Forfait mensuel < 4 900 F	1 000 F
4 900 F <= Forfait mensuel < 7 700 F	2 000 F
7 700 F <= Forfait mensuel < 10 000 F	3 000 F
10 000 F <= Forfait mensuel	5 000 F

Le plafonnement s'applique aux dépenses de communication voix ou SMS ou internet au-delà du forfait choisi et des crédits supplémentaires éventuellement acquis.

Report de crédits

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » du forfait choisi éventuellement non utilisés sur un cycle de facturation considéré sont reportés sur le cycle de facturation suivant. Ces crédits reportés sont ceux consommés en premier, les crédits du mois en cours ne commencent à être décomptés qu'après épuisement du crédit reporté.

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » non consommés ne sont reportés que deux fois consécutivement. A défaut d'utilisation sur le cycle de facturation suivant, ils sont en conséquence définitivement perdus.

Engagement

Le client n'est pas obligé de s'engager, mais s'il le fait, il pourra bénéficier d'une réduction soit sur le montant d'acquisition de son téléphone, soit sur le montant de son forfait mensuel.

La durée d'engagement dans le cas d'une remise sur l'acquisition d'un téléphone est de 24 mois.

Dans le cas d'une remise sur le montant récurrent des mensualités, les durées d'engagement sont 24 mois.

Montants des remises pour engagements 24 mois :

Paliers pour le montant total du forfait		subvention tél en TTC	remise sur forfait
	Forfait mensuel TTC < 1 500 F	0 F	50 F
1 500 F	<= Forfait mensuel TTC < 2 700 F	6 000 F	250 F
2 700 F	<= Forfait mensuel TTC < 4 900 F	10 000 F	400 F
4 900 F	<= Forfait mensuel TTC < 7 700 F	16 000 F	600 F
7 700 F	<= Forfait mensuel TTC < 10 000 F	28 000 F	1 100 F
10 000 F	<= Forfait mensuel TTC	40 000 F	1 600 F

Fonctionnement et évolution des forfaits

L'Abonné peut changer de type de forfait au-delà d'un (1) mois d'ancienneté, sur le forfait dont il est demandé la modification, si l'Abonné souhaite augmenter le montant de son forfait. Et il reste engagé jusqu'à la fin de la période de son engagement initial s'il s'était engagé en bénéficiant d'une remise sur téléphone.

L'Abonné peut changer de type de forfait passé un délai de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait dont il a demandé la modification si l'Abonné souhaite réduire le montant dudit forfait. Si l'Abonné a été engagé suite à une remise sur téléphone, il doit s'acquitter du remboursement de la différence entre la remise précédent le changement de forfait et celle du nouveau forfait. Et il reste engagé jusqu'à la fin de la période de son engagement initial.

Pour tout Abonné, qui s'était engagé et avait bénéficié d'une remise sur forfait, tout changement de type de forfait entraîne la remise à zéro de la durée d'engagement du nouveau forfait. Ce qui entraîne donc un redémarrage de la durée de l'engagement, durée qui sera fonction du type de remise.

La modification de forfait sera mise en œuvre sur le cycle de facturation suivant la demande.

A défaut de changement, le type de forfait choisi par l'Abonné est reconduit mensuellement et automatiquement.

L'Abonné choisit parmi les deux cycles de facturation suivants 15 ou 22 chaque mois.

Paiement d'avance

L'Abonné peut choisir d'effectuer un paiement d'avance sur lequel sera décompté le montant de ses forfaits et dépenses de communication.

Procédure de résiliation

En cas de demande de résiliation de la part de l'Abonné, si ce dernier a contracté l'abonnement depuis moins de six mois et que cet abonnement a été contracté avec un vendeur conseil, l'Abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service Vendeurs Conseils RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Dans tous les autres cas de résiliation, l'Abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service au Résiliation Vodafone RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Pendant sa procédure de résiliation, l'Abonné reste redevable de l'abonnement ainsi que des communications passées.

Lors de la résiliation de son abonnement, tout crédit ou toute ressource non utilisés sera perdu. Il est donc conseillé à l'Abonné d'épuiser ce crédit ou ces ressources avant de procéder à la résiliation.

Le départ définitif du territoire n'est pas considéré comme un motif légitime de résiliation, sauf si l'Abonné peut justifier qu'un événement imprévisible est survenu en cours de contrat l'empêchant d'en poursuivre l'exécution.

Dans le cas de motif non légitime, les frais de résiliation sont calculés sur 100% de la somme des forfaits mensuels manquants de la première année et sur 25% de la somme des forfaits mensuels manquants de la deuxième année.

En cas de résiliation pour motif légitime les frais de résiliation ne seront pas appliqués dans leur totalité par Vodafone :

- Si le client résilie durant la première année de son engagement :
 - S'il avait bénéficié d'une remise sur téléphone il devra rembourser la totalité de la remise consentie sur téléphone.
 - S'il avait bénéficié d'une remise sur forfait il devra rembourser la somme des remises consenties sur chacun des montants de forfait.
- Si le client résilie durant la deuxième année de son engagement et qu'il avait bénéficié d'une remise sur téléphone ou de remises sur forfait il devra rembourser 25% de la somme des forfaits mensuels manquants de la deuxième année.